

# Contrat produits transformés Jean Michel

Date limite de remise du contrat : **30/09/2024**

**Rappel : un contrat vous engage et doit être respecté.**

<p>Le consommateur a pris connaissance de la charte AMAP et s'engage :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- à respecter les principes de la charte AMAP</li><li>- à régler d'avance l'achat de ses produits.</li><li>- à prendre en compte les aléas de production</li><li>- à récupérer ses produits sur le lieu de la distribution.</li><li>- à participer à la réunion bilan avec les producteurs.</li></ul> <p>Chaque adhérent engage sa responsabilité civile en cas d'incident.</p> <p><b>Date et signature de l'adhérent</b> Le        /        / 2024</p>	<p><b>Le producteur Jean Michel Urruti</b> - 64640 Armendaritz a pris connaissance de la charte AMAP® et s'engage :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- à respecter les ENGAGEMENTS de la charte AMAP</li><li>- à livrer l'AMAP et à être présent les lundis, maison Oihartzuna, de 18h30 à 19h30</li><li>- A répondre aux questions des consommateurs et à participer à la réunion bilan avant le renouvellement de contrat. Le producteur engage sa responsabilité civile en cas d'incident.</li></ul> <p><b>Signature du producteur :</b></p>
--	--

Kidearen IZENA / NOM de l'adhérent : ..... HELBIDEA / Adresse : .....  
Tel Domicile : ..... Mugikor / portable : ..... Courriel : .....

Dates des livraisons : **lundis 7 octobre 2024**

Responsable contrat : Sylvie Begbeder

## INDIQUEZ LES QUANTITÉS DES PRODUITS :

Mozkinak/Produits	Prezioa/Tarif (TTC)	Zonbat/Quantité	Orotara/Total
Jus de pommes (6L)	22 €		
Sirop de fraise (25 cl)	5 €		
Compote de pommes (380 g)	4 €		
Confiture de fraises (200 g)	4 €		
Vinaigre de cidre (50 cl)	5 €		
pollenta de maïs(arto gorri) (500g)	3 €		
farine complète de maïs (500g)	3 €		
confit d'oignons au piment d'Espelette (250g)	3.50 €		
Hydrolat de thym	5,50 €		
sirop d'acacia (25 cl)	4 €		
<b>TOTAL</b>			

*Pour avoir un reçu, téléchargez le contrat 2 fois ou imprimez une copie.*